



PROJET EDUCATIF

2023 - 2025



SOMMAIRE

I -	<u>INTRODUCTION</u>	page 3
II -	<u>LA STRUCTURE DANS SON ENVIRONNEMENT</u>	
	1 – Situation géographique et démographique	pages 4 & 5
	2 – Situation économique et sociale.....	pages 6 & 7
	3 – Structures éducatives	pages 8 & 9
III -	<u>LA STRUCTURE DANS SON FONCTIONNEMENT</u>	
	1 – Préambule	page 10
	2 – Projet éducatif de l'association.....	page 11
	3 – Objectifs pédagogiques généraux.....	page 12
	4 – Objectifs spécifiques et opérationnels.....	pages 13 à 15
	5 – Evaluation du projet	page 16
IV -	<u>ORGANISATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS</u>	
	1 – Moyens mis en œuvre	page 17
	2 – Fonctionnement	page 18
	3 – Règlement intérieur.....	pages 19 à 22
	4 – Partenariat	page 23
V -	<u>CONCLUSION</u>	page 24

I - INTRODUCTION

Chaque structure d'Accueil de Loisirs est tenue d'élaborer son propre projet éducatif qui doit avoir pour vocation prioritaire de donner aux enfants, futurs citoyens, des outils permettant à leur personnalité de s'éveiller et de s'affirmer.

Pour contribuer à la construction de la personnalité de chaque enfant dans le temps, il est primordial, pour les acteurs éducatifs, de lui proposer des étapes essentielles dans son évolution en lui donnant :

- L'accessibilité aux savoirs les plus larges,
- Le passage du statut de dépendance à celui d'une autonomie maximale,
- Le respect de son environnement,
- L'affirmation de sa responsabilité, de ses choix, de son esprit d'initiative, de sa capacité créative,
- L'éducation à la citoyenneté.

Aussi, en collaboration étroite avec les familles, les municipalités de Plailly et Mortefontaine, l'Accueil de Loisirs **SCOUBIDOUS & Cie**, à travers son action envers l'enfance, tend vers une finalité éducative consistant à :

Favoriser l'épanouissement de chaque enfant dans un cadre de vie en collectivité.

II - LA STRUCTURE DANS SON ENVIRONNEMENT

1 – Situation géographique et démographique :

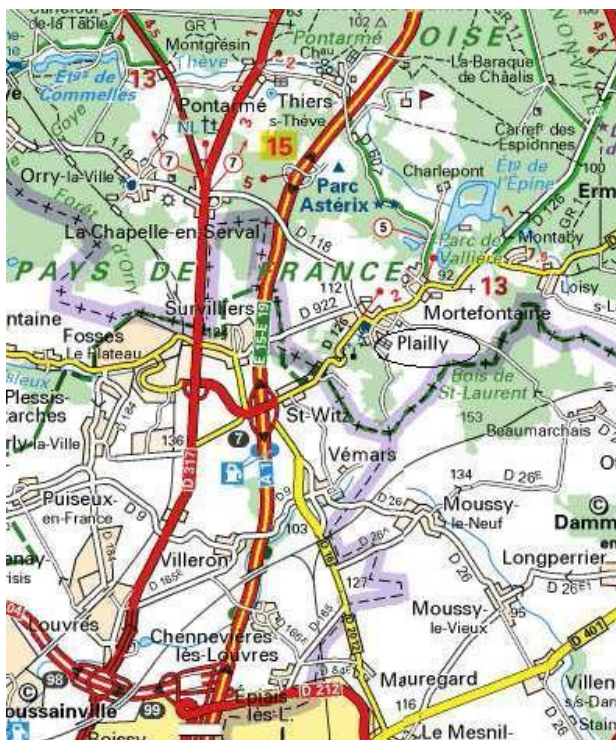
Plailly, commune du département de l'Oise, est un charmant petit village situé dans la basse vallée de l'Oise aux confins Sud du département et de la région des Hauts de France.

Petit bourg chargé d'histoire (église classée du 12^{ème} siècle, ruines de la tour de Montmélian, château de Bertrandfosse), Plailly bénéficie d'une situation exceptionnelle puisqu'à proximité de Paris (35 km) et de l'aéroport international Roissy Charles de Gaulle (15 km), il est desservi par deux grands axes routiers (l'autoroute du Nord A1 et la route nationale D317/D1017).

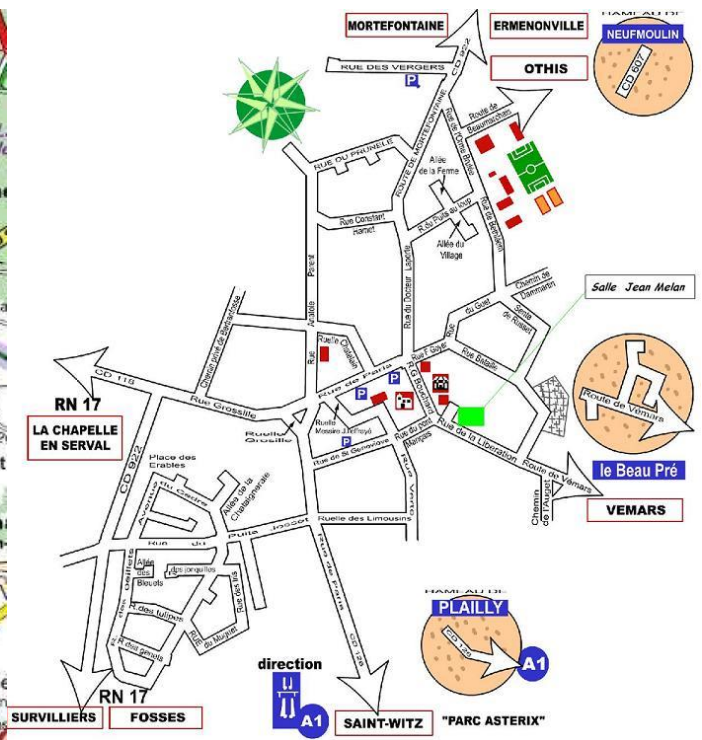
Signalons enfin que Plailly est aux portes des forêts de Chantilly et d'Ermenonville, niché dans un cadre verdoyant, à deux pas de villes historiques et prestigieuses que sont Senlis et Chantilly.

Plailly a intégré la communauté de commune de l'Aire Cantilienne au 1er janvier 2014.

Carte de Situation Générale



Plan du Village



Au dernier recensement INSEE de 2020, la population de Plailly était de **1852 habitants** sur le territoire. La commune s'étend sur 1650 ha, dont près de la moitié en exploitations agricoles, ce qui donne une densité de population de 112,2 hab. / km².

Evolution de la population à Plailly (1968 – 2020)

1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
1 054 hab.	1 171 hab.	1 541 hab.	1 636 hab.	1 580 hab.	1 665 hab.	1 674 hab.	1 852 hab.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements – RP2009, RP2014 et RP2020 exploitations principales.

L'évolution de la population de Plailly est constante grâce à sa situation géographique privilégiée et s'explique aussi avec les créations de lotissements ces dernières années ; faisant de la commune une cité rurale pavillonnaire avec peu de logements à caractère social.

Une trentaine de logements supplémentaires ont été construits en centre-ville. Une micro-crèche a également vu le jour. De nombreux travaux ont été réalisés sur la commune, comme la rénovation du terrain de basket et du parc de jeux, la création d'un skate-parc, l'ouverture du parc « La Cavée du Gué » incluant parcours de santé et ferme pédagogique ; ce qui incite les jeunes familles à s'installer dans le village.

La structure par âge du village permet de constater que Plailly est une commune plutôt jeune et dynamique puisque près de 50 % de la population totale a moins de 45 ans (recensement de 2020) ; notamment grâce à l'installation de jeunes couples ou la venue de familles ayant des enfants en bas-âge sur son territoire.

Population par âge et par sexe en 2020

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	919	100	933	100
0 à 14 ans	182	19,8	149	15,9
15 à 29 ans	134	14,6	112	12,1
30 à 44 ans	143	15,5	147	15,7
45 à 59 ans	208	22,7	211	22,6
60 à 74 ans	164	17,8	155	16,6
75 à 89 ans	75	8,1	111	11,9
90 ans ou plus	13	1,4	49	5,2

Source : Insee, RP2020 exploitation principale.

2 – Situation économique et sociale

Au niveau national, Plailly doit une partie de sa notoriété au « Parc Astérix » situé entièrement sur le territoire de la commune depuis 1989 mais le village possède aussi de nombreux commerces (boulangeries, supérette, salon de coiffure, institut de beauté, restaurant, etc...), un service public (mairie, poste, bibliothèque, école, micro-crèche), quelques artisans (bâtiment, peinture) et des professions libérales (médecins).

En outre, Plailly dispose d'une zone dynamique d'activités tertiaires (Pré de la Dame Jeanne) de 15 ha avec une extension possible de 15 ha supplémentaires. Plusieurs sociétés, dont certaines ayant une stature internationale, y sont implantées.

Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2020	2014	2009
Ensemble	1 149	1 041	1 081
Actifs en %	71,8	79,9	79,6
dont :			
Actifs ayant un emploi en %	66,9	73,4	73,8
Chômeurs en %	5,0	6,5	5,8
Inactifs en %	28,2	20,1	20,4
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en	10,1	8,1	8,6
Retraités ou préretraités en %	11,5	6,0	6,7
Autres inactifs en %	6,6	6,0	5,1

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020 exploitations principales.

En observant les données statistiques de l'INSEE 2020, le constat global démontre que les habitants de Plailly ont, pour la majorité, une activité économique salariée (avec seulement 5 % de chômage).

Plailly étant un petit village, les structures à caractère social y sont très peu représentées car ses habitants ne connaissent pas de réelles problématiques sociales du type difficultés d'insertion, de logement ou d'accompagnement administratif. De par sa taille, Plailly permet à ses habitants de se fréquenter, d'entretenir des relations de bon voisinage, de faire preuve de solidarité et de générosité lorsque le besoin s'en fait ressentir.

Il existe néanmoins quelques associations, soutenues par la municipalité, qui se mobilisent pour proposer de l'aide aux personnes âgées, dépendantes ou en difficulté passagère.

La situation privilégiée de la commune (au sein du Parc Naturel Régional Oise Pays de France) se traduit aussi sur le terrain à la vue du parc immobilier du territoire, comme le montre le tableau suivant avec presque 3/4 des foyers propriétaires de leur résidence et seulement 2,9 % de logements locatifs sociaux.

Résidences principales selon le statut d'occupation

	2020		
	Nombre	%	Nombre de personnes
Ensemble	745	100,0	1 766
Propriétaire	558	74,8	1 402
Locataire	170	22,8	324
<i>dont d'un logement HLM loué vide</i>	22	2,9	46
Logé gratuitement	18	2,4	40

Sources : Insee et RP2020 exploitations principales.

Dans un souci permanent de préserver un cadre de vie agréable, la municipalité procède à une politique d'urbanisation maîtrisée en favorisant la création de projets immobiliers résidentiels qui respectent les contraintes architecturales et environnementales du PNR. Ainsi, au sein de la commune, près de 70 % des foyers plelléens sont déclarés en résidences principales et en propriétés individuelles.

3 – Structures éducatives

Le village de Plailly ne compte qu'un seul groupe scolaire (Ecole des Fontaines) regroupant 7 classes au total dont 2 de niveau maternel (petite section/moyenne section et moyenne section/grande section) et 5 de niveau primaire (du CP au CM2).

Les effectifs « écoliers » s'élèvent à 148 enfants dont 53 en maternelle et 95 en élémentaire.

En complément de l'école, le tissu associatif plelléen est très développé pour une commune de l'envergure de Plailly. En effet, sur l'année 2023, on recense environ 38 associations locales proposant un panel d'activités diversifiées pouvant s'adresser à l'ensemble de la population, des enfants aux seniors en passant par les jeunes et les adultes.

Historique et Etat des Lieux de l'Association Scoubidous & Cie

La création de l'association est d'abord née d'une volonté de quelques mamans plelléennes qui se sont mobilisées pour répondre à un besoin en matière de gestion de temps libre des enfants scolarisés en maternelle et en primaire. Tout est parti d'observations personnelles pour aboutir au diagnostic suivant :

- Beaucoup de foyers de jeunes parents à Plailly avec des enfants en bas âge,
- Inexistence de structures d'accueil pour enfants sur le territoire,
- Déficit d'assistantes maternelles dans le village,
- Beaucoup d'enfants de niveau primaire inscrits en ALSH aux alentours : ce qui causait quelques problèmes (Senlis : éloignement géographique, Pontarmé : manque de places disponibles).

Ainsi **Scoubidous & Cie** est née en mai 2005 (date de parution au JO : 24-05-2005) pour tenter de répondre à ce manque avec deux axes d'actions prioritaires :

➤ Etude surveillée : après l'école, ce moment est d'abord assuré par de jeunes lycéens ou étudiants de la commune, à titre bénévole. Ce service fonctionne 3 soirs par semaine (lundi, mardi et jeudi). Aujourd'hui elle est assurée par une personne employée par l'association.

➤ Centre de Loisirs : après un sondage auprès des familles pour recenser leurs besoins et plusieurs rencontres avec l'équipe municipale, le bureau, novice en la matière, entama le long parcours des formalités administratives (DDJS, CAF, etc...) avec la précieuse collaboration du directeur du ALSH de Pontarmé. La mairie de Plailly soutenait cette initiative financièrement et matériellement (mise à disposition à titre gracieux de la salle de la Libération Jean Melan, de la cour de l'école et éventuellement du gymnase).

Le recrutement du personnel (direction et animation) effectué ; le bureau doit faire face à un autre problème : aucun salarié n'occupe de poste à temps plein. Cet état de fait provoque alors un « turn over » régulier de l'équipe conduisant à une instabilité au niveau de la qualité de service proposé, de la fréquentation des effectifs, de l'organisation et de la gestion du centre. Difficile dans ce contexte de pérenniser l'action d'autant plus que les charges de personnel pèsent énormément sur le budget de l'association réduisant ainsi sa rentabilité.

Les évènements cumulés les uns aux autres ont conduit les responsables de l'association à prendre la décision de fermer le centre de loisirs en janvier 2007 après une expérience estivale réussie et satisfaisante.

Néanmoins, la demande des parents perdure et le bureau de « Scoubidous & Cie » pense renouveler l'expérience en ayant repensé la question du fonctionnement, la gestion des salariés et la formule d'accueil.

La réouverture de l'accueil de loisirs s'est finalement déroulée le 15 octobre 2008 à l'occasion d'un rapprochement avec la commune voisine de Mortefontaine. Un directeur à temps plein, salarié de la mairie de Mortefontaine, a été recruté et mis à disposition de l'association les lundis, mardis et jeudis (2 heures par jour) pour la préparation, les mercredis et vacances scolaires. Une animatrice complète l'équipe avec un temps de travail les mardis (2 heures), les mercredis et les vacances. Cependant, les charges salariales continuent de peser sur l'association.

A ce jour, l'accueil de loisirs fonctionne comme prévu grâce, entre autre, au soutien municipal des deux communes de Plailly et Mortefontaine. Elle s'est dotée d'un éventail complet en terme de communication et de diffusion (site Internet, affiches, insertions dans le journal local, tracts, infos aux parents, etc...).

La directrice actuelle occupe son poste depuis 2021. En ce qui concerne les animateurs/animatrices, nous avons 2 animatrices qui occupent leurs postes depuis quelques années et nous sommes en recherche d'une nouvelle personne. Nous adaptons le nombre d'animateur en fonction des effectifs et des besoins.

III - LA STRUCTURE DANS SON FONCTIONNEMENT

1 - Préambule

L'association **Scoubidou & Cie**, structure d'accueil agréée par la D.D.C.S. de l'Oise et porteuse du projet, souhaite favoriser le rayonnement de la commune en faisant de son accueil de loisirs un lieu convivial, attractif, ouvert à tous et sur l'extérieur.

C'est pourquoi, dans son fonctionnement global et annuel, l'association Scoubidou & Cie se doit d'apporter une réponse aux besoins des habitants de Plailly (et plus largement à ceux des petites communes limitrophes comme Mortefontaine) en matière de gestion du temps libre pour les enfants de 2 ans ½ scolarisés à 12 ans tous les mercredis (période scolaire) et durant les congés scolaires (hiver, Pâques, été, Toussaint et Noël).

Les inscriptions se font en demi-journée ou en journée, avec repas.

Au moment des vacances scolaires, il est proposé aux familles d'inscrire leurs enfants en journées suivant les périodes, et dans un souci de souplesse vis-à-vis des parents. Les inscriptions à la semaine se font lorsqu'un séjour est proposé.

Les repas sont fournis par la boucherie traiteur Aux Canards Sauvages, commerçant de Saint-Witz.

L'association bénéficie gracieusement de la mise à disposition de la salle communale Jean Melan (environ 100 m²) capable d'accueillir au maximum 50 enfants pour l'exercice de son activité. Avec des sanitaires adaptés (filles et garçons), une cuisine équipée, un bureau et un espace de rangement dans le local des services techniques, ce lieu a reçu l'agrément de la D.D.C.S. pour recevoir des mineurs sans hébergement.

De plus, l'accueil de loisirs dispose d'un accès sécurisé à la cour de l'école pour les jeux extérieurs ainsi que la possibilité de se rendre au complexe sportif situé à une dizaine de minutes de marche.

Afin de s'établir correctement et de cibler ses actions, l'accueil de loisirs a recensé, préalablement, un certain nombre de besoins concernant l'Enfance Plélléenne et les attentes des familles :

- ▶ Besoin d'avoir une facilité d'accès et d'information à l'accueil de loisirs.
- ▶ Nécessité d'entreprendre des actions diversifiées afin d'être complémentaire de l'offre proposée par le tissu associatif local.
- ▶ Besoin d'accessibilité aux loisirs quelque soit l'origine sociale ou culturelle.
- ▶ Besoin de connaître et de diffuser les services proposés par l'accueil de loisirs.

En développant l'accueil collectif de mineurs sans hébergement, l'association **Scoubidou & Cie** s'efforce d'éduquer l'enfant pour qu'il devienne citoyen ; cela passe bien évidemment par l'apprentissage des notions de droits et de devoirs sans négliger l'aspect ludique.

Ces dernières années, le centre a accueilli des enfants en difficulté de comportement ou de handicap.

Les modalités d'accueil des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps :

Les structures sont habilitées à recevoir des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps. Cet accueil se fait au cas par cas, après s'être assuré :

- qu'il peut se faire dans les conditions de sécurité optimale pour l'enfant en terme de locaux et de personnel.
- qu'il peut se faire sans exposer les autres enfants à un risque de mise en danger.
- qu'il peut se faire en maintenant la cohésion du groupe pour aider l'enfant à grandir avec sa particularité au milieu des siens (du groupe ou du centre).
- qu'il peut se faire sans oublier que les animateurs ne sont pas formés pour l'accueil des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap.
- qu'il peut se faire si le directeur a bien connaissance du handicap.
- qu'il peut respecter les besoins spécifiques de la vie quotidienne de l'enfant.

2 – Le projet éducatif de l'association

Le public accueilli par **Scoubidous & Cie** l'est dans des locaux adaptés avec une équipe d'animation de qualité et impliquée dans le projet de la structure. L'accueil de loisirs offre ainsi un lieu sécurisant pour les enfants, destiné aussi à favoriser l'échange avec les parents.

Le projet éducatif de l'association est par essence le document officiel de référence concernant l'accueil de mineurs. Il permet d'avoir une vision globale sur l'environnement local en mettant en avant les besoins des familles, en prévoyant le fonctionnement de la structure, son organisation et en soulignant les orientations éducatives de l'organisateur. La déclinaison de celles-ci en objectifs généraux vise à s'approcher du but à atteindre.

Ainsi, le projet éducatif permet d'assurer la légitimité et la pérennité de la structure en se fondant sur cinq grands principes :

- ▶ L'universalité, par la couverture de l'ensemble de la population concernée.
- ▶ L'adaptabilité, par la prise en compte des besoins locaux dans le temps.
- ▶ L'équité, en matière de participation financière des familles.
- ▶ L'accessibilité, en termes d'engagement des actions sur le territoire communal.
- ▶ La qualité, en matière d'équipement, d'encadrement et de partenariat.

C'est pourquoi, avec des intentions concrètes, l'association **Scoubidous & Cie**, par son accueil de loisirs, véhiculent les valeurs éducatives suivantes :

- Inciter le public accueilli à une démarche participative,
- Contribuer au développement de la solidarité et de la citoyenneté,

- Proposer une offre éducative diversifiée, de proximité et de qualité.

Ces lignes conductrices voulues par l'organisateur et appropriées par l'équipe pédagogique, guident les actions à mener dans le temps afin d'aboutir à la finalité éducative consistant à :

Permettre aux enfants, à travers l'accès aux loisirs, de se rassembler pour échanger, partager, découvrir, apprendre, comprendre et s'épanouir afin de mieux appréhender la société et l'environnement dans lesquels ils évoluent.

3 – Les objectifs pédagogiques généraux

- Permettre à l'enfant de se socialiser au sein du groupe mais aussi dans des activités en extérieur.
- Construire un projet autour de la « différence » entre les enfants.
- Proposer des projets d'animation et d'activités à chaque grande période ainsi qu'une orientation spécifique pour les mercredis.
- Susciter l'imagination et la création, développer sa motricité fine.
- Respecter le rythme de l'enfant.
- Responsabiliser pour grandir.
- Permettre à chaque enfant de se sentir sécurisé grâce au personnel permanent et à un espace aménagé et approprié suivant son âge.
- Permettre aux petits de partager des moments de la journée avec son frère ou sa sœur.
- Valoriser l'enfant par son apprentissage à l'autonomie et à sa socialisation au sein de l'accueil loisirs.
- Favoriser l'accès à la citoyenneté et le développement des liens intergénérationnels.

4 – Objectifs spécifiques et opérationnels

A- Permettre à l'enfant de pouvoir jouer et s'amuser à tout moment

a) Développer et diversifier les pratiques sportives, culturelles, artistiques et ludiques

Actions :

- Proposer des activités innovantes sur le territoire,
- Créer et renforcer les liens avec les acteurs locaux,
- Favoriser l'expression créative de chacun,
- Favoriser la mixité sociale et sexuelle.

b) Susciter la curiosité, la découverte et la créativité des enfants

Actions :

- Travailler à l'organisation de temps autour du jeu avec le public,
- Concevoir ses propres outils ludiques,
- Offrir aux enfants des moments pour exprimer leur imagination autour du jeu.

c) Mettre à disposition du public accueilli une gamme variée d'actions ludiques

Actions :

- Solliciter les enfants pour être « meneurs du jeu ».
- Etre à l'écoute de leurs observations et recenser leur « faisabilité ».
- Répertorier les jeux par thèmes et formaliser les temps ludiques.

B – Veiller à ce que l'enfant soit acteur de ses loisirs

a) Accompagner l'initiative et la prise d'autonomie de l'enfant

Actions :

- Donner la parole aux enfants et demeurer à leur écoute.
- Impliquer le public dans la réalisation de leurs idées.
- Favoriser l'expression créative de chacun.

b) Favoriser l'éveil et l'épanouissement des enfants

Actions :

- Promouvoir les actions réalisées par les enfants.
- Inciter les enfants aux pratiques collectives et à vivre en collectivité.

c) Contribuer au développement des centres d'intérêt des enfants

Actions :

- Mise en place d'une démarche participative.

- Offrir le choix aux enfants de s'investir dans les activités selon les goûts, les affinités et l'humeur.
- Respecter le rythme de chaque enfant en fonction de l'âge et de ses capacités.

C – Accentuer le lien aux familles

a) **Promouvoir les activités de l'accueil de loisirs par une stratégie de communication adaptée à destination des familles**

Actions :

- Organiser des temps de rencontre et de concertation avec les parents.
- Informer et diffuser auprès des familles les valeurs éducatives véhiculées par l'accueil de loisirs.
- Renseigner sur la programmation mensuelle.

b) **Impliquer les parents dans la vie quotidienne du centre afin qu'ils deviennent acteurs des loisirs de leurs enfants**

Actions :

- Inciter les parents aux dialogues et à l'échange.
- Participer à l'organisation des activités du centre en utilisant les connaissances, les compétences et la disponibilité des familles (petit matériel, goûter, sorties, etc...).
- Créer des liens conviviaux, dynamiques et réguliers avec les familles.

c) **S'adapter aux besoins des familles**

Actions :

- Etre à l'écoute des parents et de leurs demandes.
- Organiser l'accueil de loisirs en offrant de la souplesse sur les inscriptions (demi-journée, journée, semaine, mois).
- Répondre concrètement et de manière cohérente aux questions que les parents se posent (sécurité, encadrement, suivi sanitaire, socialisation, activités).

D – Donner aux enfants la possibilité de mieux appréhender l'environnement qui les entoure

a) **Renforcer l'esprit de compréhension, d'entraide, de partage et de tolérance**

Actions :

- Respecter les règles de vie collective.
- Organiser des jeux de coopération.
- Développer l'esprit d'équipe par des pratiques collectives.
- Respecter les autres enfants dans leur différence (rythme, âge, etc...).
- Favoriser l'accès aux savoirs.

b) Favoriser les échanges et l'ouverture sur l'extérieur

Actions :

- Participer à des actions de prévention, de sensibilisation à l'environnement et d'information.
- Créer et développer des liens partenariaux avec les acteurs locaux (associations, etc...)
- Accompagner la découverte par les enfants de l'inter-culturalité.

c) Tisser et entretenir des relations intergénérationnelles

Actions :

- Eveiller leur esprit citoyen et leur solidarité.
- Amorcer les relations et les contacts avec les structures d'accueil de personnes âgées.
- Sensibiliser les enfants au respect des anciens afin de développer une relation de confiance et d'échanges avec eux.

5 – Evaluation du projet

Ce qui est évalué	Outils d'évaluation	Critères d'évaluation	Évalué par
<u>Projet global</u>	Bilans intermédiaires Réunions de bureau	<u>Indicateurs quantitatifs & qualitatifs définis par l'équipe</u> : Continuité de l'action Objectifs atteints Effets attendus (écart)	L'équipe d'animation, le bureau de l'association
<u>Projet pédagogique</u>	Bilans d'activités annuels		Scoubidous & Cie , mairie, CAF, DRDJS
<u>Le contenu</u>	Assemblée générale de l'association		
<u>Les actions</u>	Information via site Internet + affichage Discussions informelles	Cohérence des moyens Epanouissement des jeunes	Les enfants, l'équipe d'animation, le bureau de l'association Scoubidous & Cie , mairie, CAF, DRDJS
<u>L'équipe + intervenants</u>		Investissement des enfants	L'équipe d'animation, le bureau de l'association Scoubidous & Cie
<u>L'accueil</u>	Réunion Réflexion	Nombre d'enfants accueillis annuellement et/ou par période	L'équipe d'animation, le bureau de l'association Scoubidous & Cie , mairie
<u>Les projets</u>	Discussion informelle avec les parents	Retour des familles Degré de satisfaction des enfants, des familles et des partenaires	+ les enfants et les parents
<u>Les ateliers</u>	Photos Bilans	Motivation, assiduité des enfants	L'équipe et les enfants
<u>Les séjours</u>		Implication effective des parents	Les enfants, l'équipe d'animation, les parents

IV - L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

1 – Moyens mis en œuvre

➤ Organisateur :

L'association **Scoubidous & Cie** composée d'un bureau élu représente l'instance décisionnaire de l'organisation de l'accueil collectif de mineurs sans hébergement. Il est la caution morale et légale de l'accueil de loisirs. En concertation avec la municipalité de Plailly et la commission « Affaires Scolaires et Périscolaires, Petite Enfance et Jeunesse », dans un rôle uniquement consultatif, les membres du bureau associatif décident des orientations du centre et de ses perspectives.

➤ Equipe pédagogique :

- une directrice diplômée (BAFD) avec pour mission la mise en œuvre du projet éducatif, elle assure ainsi :
 - ▶ La direction et la gestion de la structure,
 - ▶ La pérennisation de l'accueil de loisirs,
 - ▶ Le lien entre la mairie, le bureau de l'association et les familles,
 - ▶ La gestion de l'équipe pédagogique (recrutement, évaluation, formation),
 - ▶ L'animation auprès du public accueilli les mercredis et les congés scolaires.
- Une équipe d'animateurs (diplômés BAFA) dont la mission consiste à la préparation, à l'animation et à l'évaluation des activités durant les mercredis et les vacances scolaires.

Et ponctuellement, selon l'organisation du centre, la période, les effectifs et les activités proposées, l'accueil de loisirs peut faire appel à du personnel supplémentaire comme :

- ▶ Les adhérents bénévoles de l'association et/ou les membres du bureau,
- ▶ Les animateurs vacataires sur les périodes de vacances scolaires,
- ▶ Le personnel d'entretien et le personnel technique (ménage, réparation) mis à disposition par la mairie,
- ▶ Les bibliothécaires municipales,
- ▶ Les élus municipaux,
- ▶ Les intervenants extérieurs.

L'équipe pédagogique, en plus d'être le garant de la sécurité physique, morale et affective du public accueilli, cumule plusieurs rôles :

- ▶ Référent : repère pour chaque enfant
- ▶ Médiateur : lien entre les familles, les enfants et les partenaires
- ▶ Initiateur : force de proposition pour impulser les actions
- ▶ Observateur : évolution des enfants et des projets
- ▶ Régulateur : évaluation et ajustements des activités

2 – Fonctionnement

Le centre est avant tout un lieu d'accueil, de rencontre, d'échange, d'animation, de projet mais aussi un lieu de travail pour les animateurs. Il présente un cadre sécurisé pour les parents et clairement identifié par les enfants.

L'accueil de loisirs **Scoubidou & Cie** est installé dans la salle Jean Melan à Plailly les mercredis et lors des vacances scolaires. Cet espace étant une salle des fêtes communale, l'équipe pédagogique est tenue de la ranger après utilisation et d'en assurer l'aménagement avant chaque session.

Ecoute, disponibilité, intérêt, affectivité, incitation, convivialité, motivation, tolérance, présence, sécurité et sourire doivent faire naître chez l'enfant plaisir et enthousiasme lui permettant de vivre un moment de partage, d'échange et de détente. Pour répondre aux objectifs éducatifs, le fonctionnement de l'accueil de loisirs nécessite quelques impératifs :

- ▶ Sécurité : elle doit être permanente (public, législation, locaux, animations).
- ▶ Respect : de chaque individu (enfant, parent, animateur, partenaire, intervenant), du matériel, des locaux.
- ▶ Aspect démocratique : consulter les enfants, les parents, le bureau de l'association, les élus et prendre des décisions concertées sur la vie au centre.
- ▶ Adhésion : elle est obligatoire car elle permet, en plus de participer aux activités, d'assurer un suivi auprès des familles, d'être un moyen d'évaluation quantitative et de bénéficier d'une assurance en cas de problème.

Dans son fonctionnement général, l'accueil de loisirs **Scoubidou & Cie** se doit d'associer les parents afin de les mettre en confiance, de les rassurer quant à l'encadrement, aux repas et aux activités. Des relations régulières, basées sur l'information, la sollicitation, la consultation, des temps de rencontre, avec les familles facilitent la prise d'autonomie de l'enfant.

Concernant les activités et les projets, ils doivent être variés avec des dominantes thématiques (culturelle, artistique, manuelle, ludique, sportive, découverte, sortie, séjours, etc...). Les animations doivent susciter l'intérêt des enfants en les adaptant aux différentes tranches d'âge.

Pour certaines actions spécifiques, l'accueil de loisirs peut faire appel à des intervenants professionnels compétents, qualifiés, diplômés et pédagogues avec les enfants.

L'accueil de loisirs fonctionne de 7h30 à 19h lors des vacances scolaires du lundi au vendredi (été compris) et les mercredis scolaires. Pour visualiser le fonctionnement, le détail d'une journée type peut se décliner comme suit (sous réserve d'ajustements ponctuels) :

MATIN	APRES MIDI
7h30 – 9h30 : accueil des enfants, activités libres	13h15 – 13h45 : temps calme
9h30 – 11h30 : animations thématiques, jeux extérieurs, sorties	14h – 16h : animations thématiques, jeux extérieurs, sorties
11h30 – 11h45 : rangement et temps libre encadré	16h – 16h30 : rangement et goûter
12h00 – 13h15 : repas collectif	16h30 – 19h : accueil des parents et départ des enfants + temps libre encadré

3 – Règlement intérieur

Article 1

L'accueil loisirs a pour vocation de proposer des activités ludiques, éducatives en s'appuyant sur un projet pédagogique et des projets d'activités. Nous n'avons pas uniquement la fonction de garderie.

Article 2

L'inscription à l'association est nominative et valable pour l'année civile. Elle entraîne l'adhésion à ce règlement par l'engagement de l'enfant et de sa famille à le respecter, et concerne les enfants de 3 ans scolarisés et jusqu'à 12 ans.

Le montant de l'adhésion s'élève à : 17 € par famille par an
(à régler à l'inscription, puis chaque année à la date anniversaire)

Tarifification :

Dans le cadre de sa politique d'action sociale en direction du temps libre des enfants et des adolescents, la **Caisse d'Allocations Familiales** préconise la mise en place d'une tarification modulée afin de permettre une accessibilité financière pour toutes les familles. Cette tarification est en fonction des ressources. Le barème des participations familles est déterminé par l'association.

Revenus mensuels	Journée avec repas	Demi-journée avec repas
Inférieur à 1000€	10€ la journée	6€ la demi-journée
Entre 1001 et 2500	14€ la journée	8€ la demi-journée
Entre 2501 et 5000	17€ la journée	9.5€ la demi-journée
Supérieur à 5000	20€ la journée	12€ la demi-journée

Pour bénéficier de la tarification modulée, la famille s'engage à fournir **un justificatif de ressources** : le dernier avis d'imposition.

En l'absence de ce justificatif, le tarif le plus élevé sera appliqué par défaut.

Un tarif « sans repas » s'applique uniquement pour les PAI, 2€ de moins que le tarif de votre tranche.

L'inscription se fait au moyen du portail Famille accessible depuis le site internet de l'association. Les documents suivants sont à compléter et à transmettre à Scoubidou et Cie soit via l'adresse mail scoubidouplailly@gmail.com ou la boîte aux lettres de l'association située à la **salle de la libération Jean MELAN** de Plailly :

- le présent Règlement intérieur
- le dossier inscription
- la fiche téléphonique et sanitaire
- la fiche Droits à l'image
- l'autorisation parentale
- l'autorisation parentale exceptionnelle
- l'Autorisation de prélèvement SEPA
- un RIB
- Avis d'imposition

Les inscriptions pour les mercredis du mois ouvrent le mois précédent, vous serez notifié par email de l'ouverture des inscriptions. Les réservations ne sont plus possibles à la fin du mois. Une demande de réservation ne signifie pas inscription définitive. Elle sera en fonction de la capacité d'accueil, vous serez

averti de la validation de votre réservation par email. Il en est de même pour les vacances scolaires, les réservations commencent un mois avant la date de début des vacances.

Toute inscription en dehors des délais devra faire l'objet de l'accord de la directrice de l'Accueil loisirs. En cas d'urgence, nous vous invitons à téléphoner directement au centre au 06.27.27.40.99.

Le paiement est réalisé par prélèvement SEPA le 5 du mois suivant. Tout rejet de paiement engendrera une facturation supplémentaire sur le mois suivant correspondant au tarif en vigueur de la banque + frais de gestion, afin de couvrir les frais d'impayé.

Nous ne pourrions accueillir que les enfants pour lesquels nous sommes en possession du dossier complet.

La réservation via le portail famille ne sera pas possible si l'adhésion n'a pas été réglée. Dans ce cas, nous vous invitons à contacter la directrice au 06.27.27.40.99.

Aucun remboursement ne pourra être fait en cas de modification de planning.

En cas de force majeure (décès, hospitalisation, etc...), contacter la directrice.

Pour un remboursement sur certificat médical, nous appliquons une carence de 2 jours.

Les inscriptions sont ouvertes en priorité aux enfants domiciliés sur les communes de Plailly et Mortefontaine. Les enfants extérieurs seront accueillis dans la limite des places disponibles.

Article 3

L'accueil loisirs fonctionne tous les mercredis de l'année scolaire et pendant les vacances scolaires (selon un calendrier défini annuellement) de 7h30 à 19h00 à la salle de la Libération, Jean MELAN.

L'accueil en journée peut être échelonné jusqu'à 9h30 et le départ à partir de 16h30 les mercredis et à partir de 17h00 pendant les vacances.

L'accueil en demi-journée pour l'arrivée ou le départ de l'enfant ne peut se faire qu'aux horaires suivants : 12h00, 13h30 ou 14h00.

Le matin, un adulte doit accompagner l'enfant à la porte du lieu du centre. Celui-ci doit être récupéré au plus tard à 19h.

Notre responsabilité ne s'exerce que pendant ces heures de fonctionnement et, à titre exceptionnel, lors des séjours extérieurs.

Un programme sera affiché et distribué par l'intermédiaire de l'école pour les périodes de vacances mais aussi sur le site internet.

Les locaux mis à disposition de l'accueil de Loisirs sont : la salle de la Libération Jean MELAN avec sa cuisine et ses sanitaires, les cours de l'école et le complexe sportif.

Rappel : Pour des raisons d'assurance, nous ne pouvons garder l'enfant au-delà de 19h00.

1. En cas de retard, la directrice contactera la personne que vous aurez désignée sur la fiche téléphone. Une pièce d'identité pourra être demandée aux personnes venant occasionnellement récupérer l'enfant.
2. Si personne ne peut récupérer l'enfant, il sera emmené à la gendarmerie la plus proche.

Article 4

Le déjeuner : Le repas est fourni par l'association. Pour les enfants allergiques, un certificat médical est demandé.

Le goûter : Le goûter fourni par l'association, est distribué à partir de 16h00.

Article 5

L'accueil Loisirs ne saurait être tenu pour responsable de la perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels même involontaires. Les familles devront vêtir et équiper l'enfant de façon adéquate en fonction du planning.

Article 6

Pour toutes questions administratives, veuillez contacter la directrice.

Article 7

Responsabilité – encadrement :

Les équipes d'animation sont constituées de professionnels compétents, expérimentés et diplômés dans le domaine de l'animation selon les normes exigées par la réglementation.

La direction est assurée par une personne titulaire ou en cours d'acquisition du brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD). L'équipe d'animation est composée d'animateurs titulaires et stagiaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).

L'encadrement des enfants respecte les législations, codes, lois et décrets relatifs à l'Accueil Collectif de Mineurs :

- 1 adulte pour 8 enfants de moins de 6 ans
- 1 adulte pour 12 enfants de 6 ans et plus.

Article 8

Les conditions de sécurité étant très strictes, les enfants devront se soumettre à l'autorité des animateurs qui sont responsables de la bonne marche de l'activité.

L'association se réserve le droit d'exclure un enfant ne respectant pas ce règlement ou mettant la vie d'autrui en danger. Toute dégradation volontaire quelle qu'elle soit, sera à la charge de la famille et pourra entraîner l'exclusion provisoire ou définitive de l'auteur.

Article 9

Aucun médicament ne pourra être administré à l'enfant sans prescription médicale (à joindre aux médicaments).

Aucun enfant, suspect de maladie contagieuse, ne sera admis au Centre de Loisirs, pendant le délai d'éviction en vigueur. Si son état n'est pas compatible avec un accueil en collectivité, l'association se réserve le droit de refuser l'enfant.

En cas de maladie survenant sur le centre, la directrice appellera les parents. Elle peut demander aux parents de venir chercher leur enfant si elle juge que son état de santé le nécessite.

En cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgences (SAMU, Pompiers) puis la famille en sera avisée.

Si l'enfant accueilli a des problèmes de santé (asthme, allergie...), ils devront figurer sur la fiche sanitaire.

Les enfants atteints de troubles de la santé nécessitant la mise en place d'un PAI (*Projet d'Accueil Individualisé*) pourront être pris en charge durant l'accueil de loisirs. Ces protocoles précisent la conduite à tenir par l'équipe d'animation en cas de symptômes pouvant mettre la santé de l'enfant en danger. Cette demande doit être engagée par la famille auprès d'un médecin. Le PAI doit être renouvelé chaque année. Les parents d'enfants ayant un PAI devront contacter la directrice de l'accueil de loisirs afin de définir ensemble les modalités d'accueil de l'enfant.

Ce règlement n'a pas la prétention d'avoir tout prévu. Il pourra évoluer dans le temps et au fur et à mesure des besoins, des difficultés rencontrées, des conseils et remarques exprimés par les familles.

4 – Le partenariat

Pour assurer la cohésion du fonctionnement de l'accueil de loisirs et répondre aux objectifs fixés, la notion de partenariat est primordiale car elle permet d'établir un lien constant et régulier entre les acteurs éducatifs sur plusieurs points :

- ▶ L'information sur les projets,
- ▶ L'évolution de la structure d'accueil,
- ▶ L'évaluation des actions entreprises,
- ▶ La clarté sur la législation,
- ▶ Le financement de certaines actions,
- ▶ La compétence spécifique sur un sujet précis.

Dans ce cadre, les principaux interlocuteurs et partenaires de l'association **Scoubidou & Cie** pour la mise en œuvre et le bon déroulement du projet éducatif de l'accueil de loisirs sont :

- La municipalité de Plailly
- La municipalité de Mortefontaine
- Les services techniques de la mairie de Plailly
- Les parents, les familles
- L'école, la bibliothèque
- Les associations locales
- Les adhérents de l'association **Scoubidou et Cie**

Les partenaires institutionnels :

- La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) des Hauts-de-France
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) de l'Oise
- La Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise
- Le Conseil Régional de Picardie
- Le Conseil Général de l'Oise

V - CONCLUSION

Le projet éducatif est élaboré pour une période triennale, valable de 2023 – 2025. Il a été approuvé par l'organisateur (l'association **Scoubidous & Cie**) et soutenu par l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire.

Afin de contribuer au bon déroulement du projet éducatif et à la bonne organisation de l'accueil de loisirs, l'équipe pédagogique et les parents adhérant à ce projet qui est l'ossature légale de l'accueil de mineurs sans hébergement, en dehors du cadre familial.

Ce projet, issu d'une réelle volonté politique, est une action prioritaire destinée aux enfants de 2 ans ½ scolarisés à 12 ans afin de leur offrir une complémentarité avec l'éducation parentale et l'éducation nationale. Bien entendu, le projet n'est pas un ensemble figé et peut être appelé à évoluer dans le temps en fonction des différents paramètres inhérents au fonctionnement de la structure.

Enfin, rappelons que dans tous les cas, l'enfant vient au centre de loisirs pour le plaisir, la détente et l'amusement. Toutes les activités proposées sont certes éducatives mais pratiquées sous forme ludique.

Nous demeurons au service de l'enfant. Nous avons donc un rôle à jouer dans son éveil psychologique, dans son développement social, dans la construction de sa personnalité et dans son épanouissement en tant qu'individu et futur citoyen responsable.